

M. Eric THOMAS

Mme Marie-Christine GODILLON

AVIS D'IMPÔT 2018 Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux sur les revenus de 2017



Document strictement personnel, concernant l'imposition de M. Eric THOMAS ou Mme Marie-Christine GODILLON, ne pouvant se substituer à l'avis adressé par votre perception.

SUITE DE VOTRE AVIS				PAGE 2/2
Montant de l'imposition	19 564	988	13 438	
Total des prélèvements sociaux nets				33 990
Montant de C.S.G. déductible sur revenus du patrimoine pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2018			13 438	
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE A RECOUVRER				100 506
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence :				230 250
Reports sur les années suivantes				
Revenus de capitaux mobiliers - déficits non imputés à reporter sur la déclaration de vos revenus perçus en 2018 à souscrire en 2019				
déficits provenant de l'année 2017 :				40
Informations indiquées pour mémoire				
Plus-values en report d'imposition				2 118
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible				22 111
Abattement pour durée de détention appliqué sur des plus-values				1 046
PLAFOND ÉPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations d'épargne retraite versées en 2018, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2019 est de :				
Plafond calculé sur les revenus de 2017		Déclar. 1 3 923	Déclar. 2 3 923	
PLAFOND POUR LES COTISATIONS VERSÉES EN 2018		3 923	3 923	